

Direction du bureau du sous-ministre  
et du secrétariat

PAR COURRIEL

Le 9 janvier 2020

DEMANDEUR

N/Réf. : 201912-06

**Objet : Demande d'accès à l'information**

Madame,

Nous faisons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 4 décembre 2019 et précisée le 10 décembre dernier. Nous joignons à cette lettre une copie de votre demande que nous avons numérotée.

Point 1

Après avoir effectué des recherches, nous vous informons que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ne détient aucun document correspondant à ce point de votre demande.

Point 2

La recherche a permis de repérer un document concernant ce point de votre demande qui vous est accessible. Ce document fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion au sens de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après, « Loi sur l'accès ». Vous le trouverez à l'adresse Internet suivante :

- [https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/especes/Etat\\_situation\\_anguille\\_Amerique\\_Quebec\\_2019-11-06.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/especes/Etat_situation_anguille_Amerique_Quebec_2019-11-06.pdf).

La recherche a également permis de repérer un autre document concernant ce point de votre demande qui vous est accessible. Vous le trouverez ci-joint.

D'autres documents repérés vous sont transmis. Cependant, vous constaterez qu'ils ont été caviardés, et ce, en vertu de l'alinéa 2 de l'article 9 ainsi que des articles 14, 18, 20, 37 et 48 de la Loi sur l'accès. En ce qui a trait à l'article 48, les renseignements contenus à la page refusée en vertu de cet article relèvent davantage de la compétence du

ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dont la responsable de l'accès aux documents de cet organisme est :

Madame Marie-Odile Koch  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
200, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6  
Télécopieur : 418 380-2171  
accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca

De plus, vous remarquerez l'inscription « non visé » sur certains documents. En effet, nous avons masqué des renseignements ne faisant pas l'objet de votre demande.

Un autre document a été repéré concernant ce point de votre demande. Toutefois, nous vous informons que ce document n'est pas accessible suivant les articles 14, 34 et 37 de la Loi sur l'accès.

#### Points 3 et 4

La recherche a permis de repérer des documents concernant ce point de votre demande. Cependant, vous constaterez qu'ils ont été caviardés, et ce, en vertu des articles 14, 18, 19, 20, 37, 39, 53 et 54 de la Loi sur l'accès. Vous remarquerez également l'inscription « non visé » sur certains documents. En effet, nous avons masqué des renseignements ne faisant pas l'objet de votre demande.

Un autre document a été repéré concernant ce point de votre demande. Toutefois, nous vous informons que ce document n'est pas accessible suivant les articles 14, 18 et 19 de la Loi sur l'accès.

Également, deux documents ne sont pas accessibles suivant l'alinéa 2 de l'article 9 de la Loi sur l'accès.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Démosthène Blasi

p. j. 4